

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député a eu des choses plus sèches que cela à faire depuis le mois de septembre. Je veux soumettre cette question en troisième lecture. Ces hommes sont d'une catégorie différente de celle des hommes d'origine étrangère ennemie qui sont venus en ce pays dans le cours de ces quelques dernières années. Ces hommes sont au pays depuis de nombreuses années; ils se sont répandus par toute la province d'Ontario où ils ont exercé tous les droits de cité et les droits électoraux. Personne n'a jamais mis ces droits en doute et ils n'ont jamais rêvé qu'ils ne les possédaient pas. Ils considèrent cette mesure comme une manière arbitraire de les priver d'un droit qui n'a jamais été contesté pendant nombre d'années. Je crois que ces gens qui ont habité le Canada pendant plusieurs années, qui ont voté régulièrement comme citoyens devraient conserver leurs droits électoraux. Les hommes d'origine allemande dans la province d'Ontario comptent parmi les meilleurs que nous ayons dans la province. Ceux d'entre nous qui ont parcouru l'Ontario d'un bout à l'autre et qui ont rencontré ces hommes ne songeraient jamais à les classer parmi des gens qu'on pourrait le moins soupçonner de paroles ou d'actions déloyales. Et s'il n'est pas encore trop tard, je supporterais volontiers tout amendement du Gouvernement qui permettrait à ces gens de conserver leurs droits. J'ai fait appel à ces hommes et le ministre du Commerce leur a aussi fait appel. Nous avons parlé côte à côte devant plusieurs auditoires et ils ont répondu, ils ont contribué; et il est pénible de voir ces vieux citoyens du Canada privés, malgré leur loyauté et leur dévouement, de ce que les hommes considèrent peut-être ce qu'il y a de plus cher au monde, le droit d'exercer leur privilège électoral.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député parle-t-il d'hommes qui ne sont pas encore naturalisés?

L'hon. M. GRAHAM: Oui.

L'hon. M. MEIGHEN: Dans ce cas, ils n'ont jamais eu ce droit.

L'hon. M. GRAHAM: Vous parlez au point de vue légal et technique, mais comme question de fait, la possession de presque n'importe quelle chose vous donne, au bout d'un certain nombre d'années, le droit de propriété.

L'hon. M. MEIGHEN: Oh non.

L'hon. M. GRAHAM: Techniquement parlant, ces hommes n'ont jamais eu le droit, mais ils ont exercé ce qu'ils croyaient être

un droit et ils l'ont sagement exercé pendant les 30 dernières années. Non seulement ils croyaient avoir ce droit, mais leurs voisins le croyaient aussi. Ce Gouvernement ni aucun parti politique n'y ont jamais fait objection, parce que ces hommes sont depuis si longtemps ici qu'ils sont devenus pour ainsi dire de véritables institutions dans la section qu'ils habitent.

M. LALOR: L'honorable député croit-il qu'on va les empêcher de voter comme auparavant?

L'hon. M. GRAHAM: S'ils votent, ils violeraient la loi.

M. LALOR: Ils sont exactement dans la même position qu'avant.

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député dit qu'il votera la loi tout en étant convaincu qu'elle ne sera pas observée. Je maintiens que ces électeurs devraient pouvoir voter comme ils l'ont toujours fait, et je n'ai aucun doute qu'il serait possible de rédiger le bill de manière à atteindre ce résultat. Nos adversaires posent comme prémisses qu'il n'y a qu'un seul parti patriote au Canada—le ministre du Commerce l'a laissé entendre ce soir et le secrétaire d'Etat l'a insinué l'autre jour,—et c'est contre cette prétention que je proteste. Nous sommes revenus au temps du Family Compact, à l'époque où un petit groupe s'appropriait les pains et les poissons, les droits et les privilèges, tout ce qui appartenait au peuple pour ne lui laisser que le droit de payer les impôts.

A en croire les ministres, cette loi contribuera à faire élire des partisans du Gouvernement et de cette manière assurera la continuation de nos efforts dans la guerre. Si ce n'est pas le raisonnement que l'on se fait, pourquoi veut-on priver tant de citoyens de leur droit d'électeurs? Je proteste contre cette attitude du Gouvernement. Un ministre n'a pas le droit de faire de pareilles insinuations dans cette Chambre. Le temps n'est plus où de pareilles prétentions peuvent être prises au sérieux par le public, car toute l'histoire politique du pays en démontre la fausseté. C'est sous le régime du chef actuel de l'opposition que les premières démarches ont été faites pour resserrer les liens entre la mère patrie et le Canada, au moyen d'un tarif de faveur. Durant tout le temps que le ministre du Commerce a été chargé de l'administration des finances du pays, il s'est contenté de parler de la préférence impériale; ses amis ont adopté des résolutions à ce sujet, mais ne sont jamais passés de la théorie à la pratique. C'est le gouvernement présidé par mon très honorable ami, le chef actuel de